



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 10 – du 14/11/2023

**Présidence : Sophie CHARRUET**

**Présents : Mme S. CHARRUET, M. PELLETIER, S. ROCHAT, M-A KOUCKAR. Assistent Marvin RABIER,**

**Excusés : S.NAVARRO, E.PACOTTE P-Y BERNIER**

**Absents non excusés :**

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 15H

### Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions
- Festival U13
- Report de match
- Plateau de Noël U7

La commission valide le PV n° 9 du 7/11/2023.



# PÔLE TECHNIQUE

## COURRIERS

- ➔ Courriel du 06/11/2023 de Mairie de SISTERON : Interdiction utilisation de la pelouse jusqu'au 12/11/23 inclus. Lu et noté.
- ➔ Courriel du 07/11/2023 de Mairie de VOLX : Fermeture du stade du 07/11 au 12/11/2023 inclus. Lu et noté
- ➔ Courriel du 10/11/2023 de Mairie de la Saulce : Arrêté municipal du 10 au 12/11/2023. Lu et noté
- ➔ Courriel du 10/11/2023 de Mairie de Gréoux-les-Bains : Arrêté municipale du 10 au 12/11/2023. Lu et noté
- ➔ Courriel du 10/11/2023 de Mairie de Reillanne : Arrêté municipale du 10 au 12/11/2023. Lu et noté.
- ➔ Courriel du 10/11/2023 de Mairie du Chabottes : Photo du terrain donc annulation du plateau U11. Lu et noté.

## RETOUR CSR

- ➔ RAS

## SUIVI DES COMPETITIONS

### RAPPEL

Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux.

L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place **30 minutes avant le coup d'envoi** de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.

### CRITERIUM U13

- ➔ RAS.

### FESTIVAL U13

- ➔ 1<sup>er</sup> tour : **Samedi 25 novembre 2023**
  - 8 plateaux de 4 équipes donnant 2 qualifiés par plateau.
  - **A MALIJAI à 14h00** : L'ARGENTIERE Sp 1 – Entente MALIJAI/VOLONNE 1 – SC VINON DURANCE 1 – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1
  - **A VILLENEUVE à 14h00** : US VIVO 04 3 – FC LA SAULCE 1 – US VIVO 04 1 – US VIVO 04 2
  - **A SAINT BONNET à 13h00** : US VEYNES SERRES 1 – AS FORCALQUIER 1 – AS DAUPHIN 1 - AF CHAMPSAUR VALGAU 1
  - **A GAP à 12h30** : GAP Foot 04 1 – GAP Foot 05 2 – GAP Foot 05 3 – GAP Foot 05 4
  - **A DIGNE à 13h00** : Entente D.A.B. 1 – Entente D.A.B. 2 – GJ MOYENNE DURANCE 1 – GJ MOYENNE DURANCE 2
  - **A LARAGNE à 14h00** : L'AVANCE FC 1 – LARAGNE Sp 1 – EP MANOSQUE 1 – O BRIANCON SERRE CHE 1
  - **A SISTERON à 14h00** : ASF TALLARD 1 – ORAISON Sp 1 – FC SISTERON 1 – FC SISTERON 2



# PÔLE TECHNIQUE

- **A VALENSOLE à 14h00** : GJ DURANCE VERDON 1 – GJ DURANCE VERDON 2 – GJ DURANCE VERDON 3 – Entente EMBRUN/SCES 1
- ☞ Phase départementale :
  - Un tournoi à 16 équipes en formule échiquier intégrant les défis techniques et éducatifs.

## CRITERIUM U11

### Journée N° 5 du 11/11/2023- plateau classique

- ☞ Site N° 3 à Chorges. Absence prévenue de OBSC. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ☞ Site N° 5 et 6 à Chabotte. Annulé en raison de l'impraticabilité du terrain.
- ☞ Site N° 7 à Laragne. Manque feuille de plateau. **La commission demande au club de LARAGNE SPORTS de nous faire parvenir les documents pour le mardi 21 /11/2023 délai de rigueur.**
- ☞ Site N° 8 à Laragne . Manque feuille de plateau et feuille de défi. **La commission demande au club de LARAGNE SPORTS de nous faire parvenir les documents pour le mardi 21 /11/2023 délai de rigueur.**
- ☞ Site N° 9 à Sisteron. Manque feuille de défi. **La commission demande au club de SISTERON FC de nous faire parvenir ce document pour le mardi 21/11/2023 délai de rigueur.**
- ☞ Site N° 10 à Sisteron. Manque feuille de défi. **La commission demande au club de SISTERON FC de nous faire parvenir ce document pour le mardi 21/11/2023 délai de rigueur.**
- ☞ Site N° 12 à Peyruis. Manque feuille de présence de AS Forcalquier. **La commission demande au club de l'AS FORCALQUIER de nous faire parvenir ce document pour le mardi 21/11/2023 délai de rigueur. La commission rappelle au club de GJMD que le verso de la feuille de plateau doit être remplie par l'ensemble des clubs présents. La commission leur rappelle également la nécessité pour l'exploitation des documents de suivre la procédure donnée ci-dessous (encadré jaune).**
- ☞ Site N° 13 à Digne. Absence prévenue de GJMD2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ☞ Site N° 14 à Digne. Manque feuille de présence de US Blanche Seyne les Alpes. **La commission demande au club de USB SEYNE LES ALPES de nous transmettre ce document pour le mardi 21/11/2023 délai de rigueur. La commission rappelle au club de CA DIGNE que le verso de la feuille de plateau doit être remplie par l'ensemble des clubs présents.**
- ☞ Site N° 15 à Banon. Absence de AS Forcalquier F. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ☞ Site N° 16 à Manosque. Manque feuille de présence, de plateau et de défi. **La commission demande au club de l'EP MANOSQUE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 21/11/2023 délai de rigueur.**

**Rappel procédure : la commission informe à nouveau les clubs de l'obligation d'utiliser FAL pour la transmission des feuilles de plateau et de présence. Un outil comme le site internet [www.ilovepdf.com](http://www.ilovepdf.com) permet de saisir facilement les pièces demandées. Cet outil permet de fusionner plusieurs documents JPEG ou PNG (photos) en un seul document pdf. Il est demandé aux clubs de prendre une photo par feuille et d'utiliser cet outil afin de transmettre sur le logiciel FAL.**

## CRITERIUM U9

- ☞ Site n°2 à La Roche Sport : Manque les feuilles de présences de LA ROCHE SPORTS, GAP FOOT 05, ASF TALLARD, AFCV, AS EMBRUN. **La commission demande à ces clubs de nous faire parvenir les documents pour le mardi 21/11/2023 délai de rigueur.**
- ☞ Site n°4 à Volonne : Manque feuille de plateau et feuille de présence. **La commission demande au club de FC VOLONNE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 21/11/2023 délai de rigueur.**



# PÔLE TECHNIQUE

- Site n°5 à Saint Auban : Manque feuille de présence de GJAB. **La commission demande au club de GJAB de nous faire parvenir les documents pour le mardi 21/11/2023 délai de rigueur.**
- Site n°5 à Saint Auban : Absence prévenue de l'US La Blanche Seynes les Alpes. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site n°6 à Reillanne : plateau annulé suite en raison d'un arrêté municipal.
- Site n°8 à Pierrevert : Manque feuille de plateau et feuilles de présence. **La commission demande au club de l'ASA de nous faire parvenir les documents pour le mardi 21/11/2023 délai de rigueur.**

## PLATEAU U7

### Journée N°3 du 11/11/2023 Plateau Classique

- Site N°1 à GAP : plateau annulé
- Site N°2 à la Saulce : plateau annulé suite en raison d'un arrêté municipal.
- Site N°3 à Dauphin : Manque feuille de plateau et feuille de présences. **La commission demande au club de l'AS DAUPHIN de nous faire parvenir les documents pour le mardi 21/11/2023 délai de rigueur.**
- Site N°4 à Oraison : Manque les feuilles de présences de SISTERON FC. **La commission demande au club de SISTERON FC de nous faire parvenir les documents pour le mardi 21/11/2023 délai de rigueur.**
- Site N°4 à Oraison : L'ASVG absence prévenue, USCA Peipin absence non prévenue. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

## REPORT DE MATCH

Club Demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévue	Nouvelle Date	Nouvel Horaire	Remarques
EP MANOSQUE	D2 Poule C n° 27073599 EP MANOSQUE 1 – US VIVO 04 2	18/11	13h30	18/11	12h45	Problème éclairage
EP MANOSQUE	D2 Poule D n° 27073627 EP MANOSQUE 2 – US VIVO 04 1	18/11	13h30	18/11	12h45	Problème éclairage
GJMD	D2 Poule D n° 27073629 GJMD 4 – AFC STP 1	18/11	13h30	18/11	13h30	À PEYRUIS
District	D2 Poule D n° 27073624 FC SISTERON 3 – GJMD 4			25/11	13h30	Inscription tardive
GJMD	D1 n° 27073522 GJMD 1 – OBSC 1	09/12	13h30	09/12	14h30	A LES MEES
GJMD	D2 Poule B n° 27109788 GJMD 2 – FC LA SAULCE 1	09/12	13h30	09/12	13h00	A LES MEES
EP MANOSQUE	D2 Poule C n° 27073606 EP MANOSQUE 1 – GAP Foot 05 3	09/12	13h30	18/11	12h45	Problème éclairage
GJMD	D2 Poule C n° 27073609 GJMD 3 – US VIVO 04 2	09/12	13h30	09/12	13h00	A LES MEES



# PÔLE TECHNIQUE

District	D2 Poule D n°27073621 GJMD 4 – GJDV 3			16/12	13h30	A LES MEES

La séance est levée à 17h.

Prochaine réunion le 21 novembre à 15H.

**Présidente de la commission**  
**Sophie CHARRUET**

**Secrétaire de séance**  
**Marvin RABIER**